

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 53 (1924)

Heft: 1

Rubrik: Un de nos vétérans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Son stage accompli chez l'avocat bernois Kœnig, il est nommé avocat par la landsgemeinde de son canton. Membre du conseil communal d'Altdorf, député au Grand Conseil de 1867 à 1892, il est conseiller d'Etat de 1874 à 1876. Statthalter en 1903, l'an suivant le trouve landammann. L'avocat excellent qu'il était trouvait cependant le temps de consacrer au barreau le meilleur de ses forces. En 1891, il représenta — aux côtés du D^r Feigenwinter — le gouvernement tessinois qui se porta partie civile devant les assises fédérales, réunies à Zurich, pour juger les auteurs des émeutes de septembre 1890. Entré en mai 1882 au Conseil des Etats, M. Schmid passait en décembre 1890 au Conseil national. Il fut élu au Tribunal fédéral le 15 décembre 1904. Il ne tardait pas à occuper à Lausanne la place que ses capacités lui destinaient. De 1919 à fin 1920, il présida la première Chambre de droit civil ; en janvier 1921, il prit la section de droit public dont il conserva la tête en devenant président du Tribunal fédéral. La mort vint de le frapper après quelques jours de maladie, le 30 novembre dernier.

Il fut, aux Chambres, un intrépide défenseur de tous les principes et de toutes les causes catholiques. Arrivé à Berne au temps du Kulturkampf finissant, son tempérament combattif, sa causticité, sa précision de juriste impeccable, sa conviction aussi du bon droit et de la juste cause, furent d'un utile secours à ses coreligionnaires de la droite. Il eut l'occasion maintes fois de défendre la notion catholique de l'école contre M. Gobat, le radical et sectaire directeur de l'Instruction publique bernois. Mais il ne se cantonna point dans l'opposition. Il fut des premiers, parmi les députés de la Suisse primitive, à comprendre la politique positive préconisée par M. Georges Python, à l'appuyer, à la faire triompher. Aussi n'étions-nous pas étonnés de les retrouver ensemble lors de nos réunions et de les unir dans une commune acclamation. Ayons une prière pour le repos de son âme, gardons pieusement son souvenir et continuons son œuvre en progressant dans la voie de la tradition catholique à la lumière de la Vérité qui est le Christ.



UN DE NOS VÉTÉRANS

Le jeudi, 7 novembre, les autorités paroissiales et communales de Rossens, M. le curé Magnin et M. le député Ducrest, à leur tête, ont présenté leurs vifs remerciements et leur souhait de longue et reposante retraite à un vétéran de l'enseignement, M. Lucien Descloux. M. le Directeur de l'Instruction publique, M. l'inspecteur Berset, s'excusèrent en des lettres qui disaient toute l'estime dans laquelle ils tenaient l'honorable jubilaire. M. le doyen Bise envoya un sonnet aussi délicat que bien tourné. M. le député Ducrest, président de la commission scolaire, adresse au maître vénéré les remerciements des autorités locales. M. le curé Magnin salue en M. Descloux l'homme du devoir, le chrétien convaincu, qui a puisé au pied de l'autel la force de supporter, pendant quarante ans, les fatigues d'une fonction pénible, de surmonter maintes difficultés et d'apprendre à de nombreuses volées d'écoliers, avec les éléments du savoir, les principes de la vie chrétienne. M. Descloux, aussi modeste qu'il est méritant, reporte sur les autorités ecclésiastiques et civiles, les éloges dont on l'accable ; il en est tout ému ; il dit le regret qu'il éprouve d'avoir à quitter ces enfants, fils d'écoliers qu'il a instruits déjà, et qui étaient si bien devenus les siens. Il proclame très simplement, mais avec quelle profonde conviction, sa foi de catholique ; il affirme,

en particulier, que cette force qui l'a soutenu dans une longue et lourde tâche, il l'a puisée au pied du Tabernacle, dans ce sacrifice de l'autel auquel il se faisait un devoir d'assister chaque matin.

Mais voici que la Société des jeunes gens, qui porte un nom suggestif : l'*Avenir*, réclame la parole et son président remercie M. l'instituteur d'avoir été le fondateur de la Société de jeunes gens de Rossens, d'en avoir élaboré les statuts avec prudence et sagesse, d'en avoir été le conseiller bienveillant. En reconnaissance des services rendus, l'*Avenir* offre à M. l'instituteur retraité, un fauteuil moelleux et commode, où celui-ci pourra, de longues années encore, tous l'espèrent et le souhaitent, reposer ses membres que le labeur et les années ont dû fatiguer. Le vénéré maître remercie chaleureusement ses chers enfants d'hier et d'avant-hier. Il se réjouit de la perspective qui lui est ouverte de pouvoir continuer sa mission d'éducateur par les conseils que lui permettent son âge et son expérience.

Les autorités communales ne restent pas en arrière : elles présentent à M. Descloux un écrin contenant un service en argent, sur lesquels sont gravées ces deux dates : 1883-1923.

Tous les membres du personnel enseignant fribourgeois se joindront à la population de Rossens pour souhaiter à M. Lucien Descloux de longues et douces années de retraite. *Ad multos annos !*

R. Y.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Pendant le soviétisme bulgare. — L'analyse des causes qui ont amené l'explosion communiste du début d'octobre, dans certaines régions campagnardes du pays, conduit à cette constatation singulière que le système scolaire bulgare est en partie responsable des derniers excès. Nul n'ignore que de toutes les nations balcaniques la Bulgarie est celle où la passion pour l'étude, le goût de l'instruction sont les plus vifs et où les écoles sont les plus nombreuses. De fait, l'analphabétisme, si fréquent encore chez les peuples voisins, a disparu complètement de ce pays. Mais en même temps la poussée ininterrompue des institutions d'enseignement a été telle dans l'Etat que ce dernier, avec les faibles ressources dont il disposait, n'a pu ni les entretenir de façon convenable, ni les surveiller, ni les organiser complètement. Trop de gymnases surtout, enseignant langues classiques et étrangères, sciences de toutes sortes et autres connaissances en grande quantité, ont été créés un peu partout dans le pays, alors qu'ils ne correspondaient ni au niveau intellectuel et social, ni au caractère presque exclusivement agricole du peuple. Un tel excès d'enseignement, un tel abus de scolarité ont eu comme premier effet de fausser en grande partie l'instruction à laquelle les Bulgares aspiraient avec tant d'entrain. Et surtout ce système a créé dans le pays une surabondance telle de déracinés mi-ville, mi-village, qu'ils finirent par former tout un lot de déclassés, arrachés d'un côté à la terre et de l'autre ne pouvant encore trouver leur gagne-pain à la ville,